



La Cible de Villebon

Société de tir et d'éducation sportive

Association sportive régie par la loi de 1901

Affiliée à la Fédération Française de Tir - N° 10 91 653

Agrée "jeunesse et sport" - N° 91 S 51 du 02/10/1973

N° Siret : 49829172300019

Demande d'adhésion jeune – Saison 2026-2027

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Lieu de naissance : Ville Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Tél. portable du responsable :

Adresse e-mail du responsable :

Demande son adhésion à l'association en qualité de membre pratiquant. L'adhérent déclare avoir pris connaissance et s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de l'association, Il s'engage également à suivre les règles de sécurité et à porter les équipements de protection obligatoires lorsqu'ils le sont. Il autorise l'utilisation sans but lucratif de photos où il apparaît dans le cadre de l'association (droit à l'image).

L'adhérent est informé que les données personnelles recueillies le concernant le sont dans le seul but d'assurer la prise de licence et l'exécution des missions de l'association. Les informations d'identification basiques sont conservées pour nos archives et éventuels palmarès sportifs sans limite de durée, les autres informations sont conservées jusqu'à un an après la fin de la durée de son adhésion à l'association. Toute demande concernant ces données sera adressée au président.

Après avoir fait connaissance avec l'Association pendant deux séances d'entraînement minimum, l'adhérent s'inscrit et règle ses redevances ce jour.

Pièces à fournir : Copie de la pièce d'identité
 Justificatif de domicile
 Certificat médical datant de moins de 3 mois autorisant le tir sportif en et hors compétition (*article D231-1-5 du Code du sport*)

Soit : Cotisation : euros
Licence : euros
TOTAL : euros

Date et signature :



Autorisation Parentale

Nom du jeune :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de : Père / Mère / Tuteur / Autre (préciser))

Autorise le jeune mentionné à participer aux cours et entraînements, y compris ceux de l'école de Tir, ainsi qu'aux différents Championnats de la F.F.Tir, Challenges, concours et coupes organisés aussi bien sur le Territoire de la Ligue de l'Île de France, que sur le plan National, jusqu'à la majorité légale.

S'engage également à prévenir le club en cas d'absence de l'élève à une séance où il est attendu et :

Autorise le mineur à venir au club et à en repartir sans son représentant légal

N'autorise pas le mineur à venir au club et à en repartir sans son représentant légal

Fait à: Le:

Signature :